



Renonciation droit usage et habitation de personne protegee

Par **delphine**, le **26/09/2008** à **10:32**

bonjour nous avons signe un compromis de vente avec condition suspensive de l accord du juge des tutelles concernant une renonciation a un droit d usage et d habitation de la mere du proprietaire qui est sous tutelle et qui n est plus dans l etat de profiter de ce droit j aimerai savoir dans quel delai nous pouvons esperer avoir une reponse et quel demarche doit suivre le juge des tutelles pour donner son accord(le notaire a envoy  la demande il y a quelques jours) doit il y avoir une audience, une commission?par avance merci de vos reponse.

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **12:04**

Il ne vous reste qu'  attendre, soit une ordonnance, soit une convocation du juge, ce n'est qu'une question de patience, sachant que ces gens l  sont en g n ral d bord s par le nombre de dossiers.